



POSTULAT

Auteur Aurélie Pont et Blaise Carron, PS/GC, Nicolas Bonvin, Le Centre et Swen Luyet, PLR/FDP
Objet Renforçons l'attractivité de l'apprentissage
Date 14/06/2024
Numéro 2024.06.182

Le système dual de formation professionnelle (apprentissage) constitue l'une des trois filières de formation accessibles à l'issue du cycle d'orientation. Il s'agit de l'un des piliers de la formation en Suisse. Depuis des années, notre pays s'efforce de renforcer l'attrait des apprentissages, à travers la promotion de la perméabilité entre les filières de formation notamment.

Les exigences relatives à la voie de l'apprentissage (horaires de travail ou droit aux vacances par exemple) peuvent constituer des inconvénients pour cette formation par rapport à d'autres voies d'études, qui peuvent rebuter plus d'un élève. En effet, la transition entre l'école obligatoire et la formation professionnelle entraîne de nombreux changements pour les apprentis, qui voient non seulement leur charge de travail augmenter (que ce soit dans l'entreprise ou à l'école professionnelle), mais aussi leurs vacances passer subitement de 14 à 5 semaines. Qui plus est, leur journée de travail ne se termine pas à la sortie de l'entreprise : une partie de leur temps libre est encore consacrée à étudier et préparer les examens.

Actuellement, une personne liée par un contrat d'apprentissage a droit à au moins cinq semaines de vacances jusqu'à l'âge de 20 ans révolus (art. 345a, al. 3, du code des obligations [CO, RS 220]). Cette durée est identique pour toute personne liée par un contrat de travail jusqu'à cette limite d'âge (art. 329a, al. 1, CO). Cette durée légale des vacances engendre un écart très important entre les élèves ayant choisi la voie de l'apprentissage et ceux ayant choisi de suivre une voie générale (Collège, Ecole de culture générale, etc.).

Une augmentation de la durée légale des vacances se justifierait à différents égards: la filière de l'apprentissage pourrait devenir encore plus attractive pour les jeunes, l'écart en termes de vacances avec les jeunes qui choisissent d'autres filières se réduirait et les personnes en apprentissage disposeraient de plus de temps à consacrer à leurs études, ce qui peut aussi les encourager à faire une maturité professionnelle.

À l'heure où les employeurs de notre canton font face à une pénurie de main d'oeuvre qualifiée, les entreprises formatrices auraient également tout à y gagner. En travaillant sur l'attractivité de l'apprentissage, nous investissons sur les compétences futures qui feront l'avenir de notre paysage économique. Ce genre de mesure a d'ailleurs déjà été proposé par l'économie: dans le canton de Vaud, afin de rendre plus attractif le CFC de maçon, le groupe vaudois des professionnels du gros oeuvre (79 entreprises formatrices membres) a mis en place une mesure consistant en des vacances supplémentaires. En 1ère année, les apprentis bénéficieront de dix semaines de congés payés au lieu de cinq. Cela ira de manière dégressive: ils en auront huit en 2ème année, puis six en dernière année.

Conclusion

Par ce postulat, nous demandons au canton d'étudier la situation actuelle en matière de semaines de vacances pour les apprentis en Valais, ceci dans les différentes branches professionnelles. Nous lui demandons également de présenter les solutions possibles pour renforcer l'attrait de l'apprentissage en augmentant le minimum de

semaines de vacances pour tous les apprentis de notre canton. Ce travail devra impérativement se faire en collaboration avec les différents acteurs engagés sur le terrain (associations patronales, syndicats, etc.).